

Séance du 29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 d'août à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	25/08/2024

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine,
Mrs BASQUIN Lilian, BROCHEC Frédéric, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël,
Absents :
Secrétaire de séance : Mr MIRANDA Raphaël

Objet : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE SUR MESURE DE L'INCUBATEUR DES TERRITOIRES AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT)	Délibération n°2024-08-03
---	---------------------------

Madame le Maire expose :

L'agence Nationale de la cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics.

A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.
Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'incubateur des territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique.
Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour :
~ identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
~ identifier des solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
~ formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
~ identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La commune de VALOUSE souhaite participer à ce dispositif, il convient pour cela de signer une convention de partenariat avec l'ANCT.

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.
Vu les articles L 1231-2-1 et L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 1431-1 et L 1431-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'article L 2511-6 du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il convient de signer la convention de partenariat avec l'ANCT afin de participer au dispositif d'accompagnement sur mesure par l'incubateur des Territoires de l'ANCT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure.

De désigner Madame Janine AMAR référente

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR



Janine Amar